

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 27 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 32

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 8

Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Françoise KIRASSIAN
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. Rémi COURT pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents : 3

M. Fatih DEMIRAY, M. Djamel BOUDEBIBAH, Monsieur Djamel BOUABDALLAH

Délibération n°20230620DEL34

DEVELOPPEMENT DURABLE

Signature d'une nouvelle convention cadre avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'agglomération lyonnaise (ALEC) - Période 2023 à 2025

RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER

Mesdames, Messieurs,

La commune est engagée depuis 2013 dans un partenariat avec l'ALEC Lyon (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) visant notamment à mettre en place des actions de sensibilisation et d'information, permettant d'inciter les brondillants à engager des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

L'ALEC, association créée en 2000, assure l'animation et la promotion de différents dispositifs d'aide et d'accompagnements mis en place ou soutenus par la Métropole de Lyon. Écoréno'v, Prime Air Bois, Prime Éco-Chaleur, Référentiels Habitat et Bureaux Durables, Bureaux à énergie positive, autant de dispositifs pour lesquels la Ville peut missionner l'ALEC pour aider et accompagner les particuliers et les professionnels engagés dans des projets en faveur de la transition énergétique.

Plus concrètement, dans le cadre de son partenariat avec la Ville, l'ALEC réalise chaque année sur le territoire communal :

- 10 visites de maisons individuelles pour déterminer précisément les pistes de travaux et le potentiel de rénovation BBC du logement ;
- des rencontres avec les conseillers syndicaux intéressés pour informer ceux qui souhaitent s'engager dans une rénovation énergétique sur les dispositifs dont ils peuvent bénéficier ;
- des actions de sensibilisation aux différentes facettes de la rénovation énergétique globale et performante.

Cette nouvelle convention renforce la collaboration avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat en poursuivant :

- les actions de conseils et de sensibilisation à la rénovation énergétique de l'habitat privé,
- l'accompagnement de la politique Air-Énergie-Climat de la Ville.

Parmi les nouveaux axes de cette convention, l'ALEC propose la mise en œuvre de thermographies collectives sur les quartiers pavillonnaires pour engager des échanges avec des propriétaires de maisons individuelles, et les brondillants qui le souhaitent.

La convention cadre est jointe en annexe. Elle est conclue pour une durée de 3 ans pour un montant global de 6 000 € par semestre environ. La redevance 2023 est fixée à 6 000 € net de taxe. Pour l'année 2024 et 2025, le budget annuel fera l'objet d'un avenant.

Le comité de pilotage, sur la base du bilan présenté par l'ALEC, définira annuellement les actions à mener et pourra le cas échéant en ajuster le montant.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention cadre avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'agglomération lyonnaise (ALEC) sur 3 ans,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 069-216900290-20230620-20230620DEL34-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD